

CGV OSPHARM FORMATION 07/06/2023

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **la coopérative OSPHAREA**, Société Coopérative sous forme de Société Anonyme à capital variable, dont le siège est situé Parc d'Activité Pornichet Atlantique, 2 avenue du Gulf Stream, 44380 PORNICHET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 321078727, organisme de formation déclaré sous le numéro 52 44 05564 44 auprès de la préfecture des Pays de la Loire (« Ospharm Formation » ou encore « l'Organisme de Formation »), consent au client tel que défini ci-après (« le Client ») une formation issue de son catalogue formations, telle que définie ci-après.

Le Client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement désignés la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Toute commande de prestation telle que définie ci-après (la(es) « Prestation(s) ») à Ospharm Formation par le Client est soumise aux présentes CGV. La réception du bon de commande par Ospharm Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client des présentes CGV

Les présentes CGV sont également consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de OSPHARM Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, les Conditions applicables étant celles en vigueur à la date de l'enregistrement de la commande.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

I Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente,

Client : Signifie l'entité contractante avec OSPHARM Formation. Les Formations OSPHARM étant réservées aux adhérents de la Coopérative et à leur personnel et Collaborateurs, le Client, s'il n'est pas adhérent, doit préalablement ou concomitamment à la réservation d'une Formation adhérer à la Coopérative OSPHAREA.

Organisme financeur : Désigne l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé, tierce partie contractuelle –établissement de collecte des fonds de la formation professionnelle en vue de financer les projets de formation professionnelle dont pourrait profiter le Client, selon des conditions d'obtention spécifiques définies par l'Organisme formateur dont dépend le Client et le profil du Stagiaire.

Prestation(s) : Signifie la(es) formation(s) proposée(s) par OSPHARM Formation.

Stagiaire(s) : Signifie la ou les personne(s) qui assiste(nt) à la formation.

II Offre

Ospharm Formation propose :

- des formations en présentiel réalisées au sein des locaux de OSPHARM Formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation, se déroulant en groupe, qui comprennent le stage proprement dit, dispensé par un formateur d'OSPHARM Formation, la documentation y afférente et un déjeuner (« Formation(s) en Présentiel » ou encore (« Stage(s)© ») ;
- des formations mixtes : un module de E-learning et un Stage d'une demi-journée -sans déjeuner (« Formation(s) Mixte(s) ») ;
- des formations en ligne interactive (« Formation(s) en ligne ») permettant de former le Client à partir de modules pédagogiques digitales consultables sur un espace pédagogique dédié (« Formation E-learning ») ;
- des formations en classes virtuelles (« Formation(s) en Classe(s) Virtuelle(s)») dispensées par un formateur d'OSPHARM Formation, le Stagiaire recevant un lien de connexion à une plateforme (par le biais d'une solution de type ZOOM par exemple) lui permettant d'y participer via son ordinateur, tablette ou tout autre équipement adapté lui appartenant. Les Formations en Présentiel, les Formations en ligne, les Formations Mixtes et les Formations en Classes Virtuelles désignées ensemble les « Formations ».

Les actions de formation assurées par OSPHARM Formation entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail comme actions de validation des acquis de l'expérience et actions de formation, entre autres

OSPHARM Formation peut, à tout moment, modifier le contenu de ses prestations dans le cadre d'une démarche d'amélioration à des fins pédagogiques.

III Prix des formations

Le prix des formations est celui en vigueur à la date de l'enregistrement de la commande. Il est indiqué en euros nets de taxes. Seules les prestations de formation professionnelle continue, de bilan de compétences, de services ou de livraisons de biens étroitement liés à la formation et l'accompagnement visant à favoriser l'insertion professionnelle au profit des demandeurs d'emploi, bénéficient de l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4 du code général des impôts.

Les prix incluent les frais pédagogiques et les frais annexes mais ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration (hormis les frais de déjeuner pour les Formations en Présentiel) qui sont à la charge du Client.

IV Modalités de réservation

La réservation d'un Stage ou la souscription à une Formation E-learning ou Mixte peut être effectuée, au choix du Client, par courrier, par fax ou en ligne sur le site www.ospharm.com via un formulaire de préinscription, à renseigner par le Client et contenant les coordonnées du Client (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant), les dates et le titre du Stage ou de la Formation E-learning ou Mixte, les coordonnées des Stagiaires (civilité, nom, prénom, fonction, mail personnel).

La réservation et la souscription ne sont effectives qu'après réception du bon de commande et de la convention de formation, obligatoire pour l'organisation des Formations entrant dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail adressés par OSPharm Formation, à retourner complétés et signés par le Client accompagné du règlement, sauf si le coût de la formation est pris en charge par un Organisme financeur avec subrogation de paiement.

En cas de prise en charge totale ou partielle de la formation par un Organisme financeur, le Client doit l'indiquer explicitement sur le bon de commande en cochant la case « *Financement Organisme financeur* ».

Pour les Stagiaires, salariés du Client, OSPharm Formation propose un service d'ingénierie qui consiste à décharger le Client des démarches administratives pour établir le dossier de financement auprès de l'Organisme tiers, moyennant vingt (20) euros. Si le Client souhaite bénéficier de ce service, il lui faut :

- cocher la sous-case « *Pouvoir donné à OSPharm Formation pour s'occuper du dossier de financement* » afin que OSPharm Formation se charge des relations avec l'Organisme correspondant ;
- accompagner le bon de commande de toutes les pièces nécessaires à l'élaboration du dossier complet de financement, celles-ci devant être transmises 1 mois au moins avant la date de formation.

Dans le cas où l'Organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat est facturé au Client. Le règlement doit intervenir à réception de la décision de prise en charge partielle.

Dans le cas où l'Organisme financeur refuse de prendre en charge le coût de la Formation, pour quelque motif que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité de ce coût et est facturé du montant correspondant, le règlement devant intervenir à réception de la décision de refus.

Dès validation du paiement en ligne ou réception du bon de commande accompagné du règlement, le Client reçoit par email, les codes d'accès à la Formation E-learning ou la convocation au stage et le programme de formation dans les 10 jours précédents la formation présentielle. Si le Client ne dispose pas d'adresse mail, OSPharm Formation lui adresse ces documents par courrier postal.

Un accusé de réception est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation ; seule la convocation, adressée au moins dix (10) jours avant la date de Formation, par courrier postal ou par E-mail, confirme le maintien de ladite Formation.

Pour chaque Formation en Présentiel ou en Classe Virtuelle dispensée par OSPharm Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint. Dans cette hypothèse, OSPharm Formation s'engage à proposer une autre date au Client. En cas de refus du Client, ou d'absence de réponse dans un délai de [15] jours suivant proposition de la nouvelle date, OSPharm Formation retourne le bon de commande et le règlement au Client.

V Modalités de formation

OSPharm Formation fera parvenir au Client, par courrier postal ou par E-Mail la convocation à la Formation contenant les liens hypertextes permettant au Client d'accéder à la documentation afférente et notamment au règlement intérieur de Formation -pris en application des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-3 à R.6352-15 du Code du Travail.

Le Client s'engage à respecter et faire respecter aux Stagiaires, tout au long de la Formation, ce règlement intérieur. Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la convocation de formation envoyée au(x) Stagiaire(s). OSPharm Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par OSPharm Formation.

La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site de OSPharm Formation, ainsi que via toute documentation mise à sa disposition. Une (1) journée de Formation en Présentiel correspond, sauf exception, à sept (7) heures de cours en présentiel.

OSPharm Formation ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au Stagiaire lors de la Formation.

Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas OSPharm Formation sur son exhaustivité, et que l'Organisme de Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation a posteriori de la Formation.

Une attestation de fin de formation est remise au Stagiaire à l'issue de la Formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation.

En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de Formation ou sanctionnant la Formation est conditionnée :

- au complet paiement du prix de la Formation par le Client ;
 - à la participation du Stagiaire à la totalité de la Formation, étant précisé :
 - concernant la Formation Mixte, que le Stagiaire ne peut pas participer au Stage à défaut d'avoir validé la formation E-learning;
 - concernant la Formation en Classe Virtuelle, que la participation du Stagiaire doit être continue pendant toute la durée de la Formation, c'est à dire sans interruption ou suspension de connexion.
 - au retour, par le Client, des documents administratifs dûment signés par ses soins et spécialement de la convention de formation professionnelle.
- Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation

VI Modalités de règlement

Le règlement des Prestations s'effectue en totalité à l'inscription par :

- Chèque
- virement
- Paiement en ligne sécurisé.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

La facture acquittée est adressée au Client à l'issue de la Formation.

En cas de subrogation de paiement par l'Organisme financeur, le client s'engage à nous fournir les éléments demandés et dans le délai précisé dans le mail de confirmation d'inscription. A défaut, aucune subrogation ne sera possible. OSPharm Formation s'occupe de l'envoi de la facture à l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle de l'Organisme financeur, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où l'Organisme financeur ne confirme pas la prise en charge, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Par ailleurs, dans le cas où le Stagiaire ne suivrait pas la Formation en Classe Virtuelle dans son intégralité, le prix de la formation sera facturé directement au Client quand bien même la subrogation de paiement aurait été préalablement acceptée par l'organisme financeur.

Pour les formations en E-Learning, à partir du moment où les codes d'accès auront été fournis, le client ne pourra pas se rétracter et le prix de la formation sera entièrement dû à OSpharm Formation.

VII Conditions d'annulation ou de report

A l'initiative du Client :

Formations en ligne

Le Client reconnaît et accepte que, pour toute Formation en ligne, dès lors que les codes d'accès lui ont été communiqués, il ne peut se rétracter et le prix de la Formation est entièrement dû à OSPHARM Formation.

Formations en Présentiel

Le Client reconnaît et accepte que, pour être prise en compte, toute annulation ou report doit être notifié par écrit (LRAR ou courriel).

Une annulation ou report au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la Formation permettra un remboursement de 100% de la somme déjà réglée par le Client. En revanche, une somme de 49 € HT sera facturée au Client à titre de frais de dossier.

En cas d'annulation moins de quinze (15) jours calendaires avant le commencement de la Prestation, OSPharm

Formation retiendra sur le montant à rembourser ou facturera au Client, en cas de subrogation, une somme égale à 30% du prix du Stage à titre de frais d'annulation.

En cas d'annulation tardive par le Client, moins de cinq (5) jours calendaires avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jours et heures fixés par OSPharm Formation, les frais d'annulation représenteront 100% du prix des prestations annulées.

Le remplacement de la personne ayant annulé ou reporté sa participation est accepté jusqu'au matin du stage ou du rendez-vous.

A l'initiative de OSPharm Formation :

OSPharm Formation se réserve la possibilité d'annuler ou reporter le Stage si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Elle en informera les Clients inscrits dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation du fait de l'absence du formateur consultant, OSPharm Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer la Formation programmée dans les meilleurs délais, en remplaçant le formateur absent par un formateur aux compétences techniques et qualifications équivalente.

Si passé un délai de deux (2) mois (trois (3) mois si la session initiale était programmée en juin ou en décembre), OSPharm Formation n'a pu planifier une nouvelle session, OSPharm Formation s'engage, au choix du Client, à i) émettre un avoir au Client valable sur tout type de Formation du catalogue de formation OSPharm Formation ou à ii) procéder au remboursement de la somme déjà réglée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

En cas de force majeure telle que visée à l'article 1218 du Code Civil, OSPharm Formation peut également être contrainte d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérées comme ayant, à titre non limitatif, le caractère de force majeure, les grèves des transports urbains, aériens ou ferroviaires, conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires, transporteurs, services publics, etc. ainsi que les injonctions impératives des pouvoirs publics.

VIII Dispositions spécifiques au E-learning® :

La mise à disposition de modules de E-learning pour les besoins de la Formation en ligne ne concède au Client aucune licence, ni aucun droit autre que celui pour le Stagiaire de consulter le site afin de dérouler son parcours de formation complet, et ce pour une durée de 60 jours suivant l'achat.

Le Client s'interdit de :

- diffuser le contenu des modules de E-learning® ainsi que les codes d'accès attribués ;
- de télécharger les modules de E-learning® autrement que dans les conditions d'utilisation autorisées par OSPharm Formation.
- de reproduire par quelque procédé que ce soit le contenu des modules de E-learning®.
- plus généralement, d'exploiter et/ou d'utiliser tout ou partie des éléments du site et de ses contenus par quelques moyens que ce soit et sous quelque forme que ce soit à des fins autres que celles expressément autorisées.

En cas de violation de l'une des présentes conditions, OSPharm Formation suspendra l'accès aux modules de E-learning® de plein droit et sans préavis et conservera toute somme payée par le Client.

IX Hébergement et déplacement

Les déplacements et réservation de chambres sont organisés par le Client.

Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge exclusive du Client.

X Propriétés

L'utilisation des supports de formation proposés par OSPharm Formation est autorisée pour le Stagiaire exclusivement.

Les contenus et le graphisme des programmes de formation dispensés par OSPharm Formation (Stages®, E-Learning®) sont protégés par le code de la propriété intellectuelle ainsi que toutes les normes internationales applicables et constituent la propriété exclusive d'OSPharm Formation. Toute utilisation, transmission à un tiers, reproduction partielle ou intégrale des supports remis au titre de la Prestation, sans le consentement écrit de OSPharm Formation, sont interdits. La responsabilité du Client serait alors engagée.

XI Responsabilité

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable du choix de la Formation fournie par OSPharm Formation.

La Responsabilité de OSPharm Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de OSPharm Formation serait

retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de OSPharm Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

XII Données personnelles

OSPharm Formation s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel de ses Clients et des Stagiaires (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Les Données communiquées par le Client à OSPharm Formation en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'OSPharm Formation pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Les demandes sont à adresser à l'adresse électronique suivante dpo@ospharea.com.

En cas de litige, le Client dispose également du droit de saisir la CNIL.

Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

Pour l'exercice de leurs droits, les Stagiaires dont les Données ont été collectées par le Client, s'adressent directement au Client.

Le Client garantit à OSPharm Formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de Formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées.

OSPharm Formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. OSPharm Formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation.

OSPharm Formation s'engage i) à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données a) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et b) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité, ii) à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées et iii) à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

Les Données concernant le Client, également Adhérent de la Coopérative OSPHAREA sont conservées pour toute la durée de l'adhésion du Client à la Coopérative OSPHAREA, augmentée des délais légaux relatifs à la preuve de celle-ci.

Les Données concernant les Stagiaires, salariés et collaborateurs du Client sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie augmenté des délais légaux de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation.

OSPharm Formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme des délais susvisés.

XII Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre OSPharm Formation et ses Clients relèvent de la Loi française.

XIII Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de OSPharm Formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Signature :

Cachet de l'officine